

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF1613

présenté par

Mme Bazin-Malgras, Mme Duby-Muller, M. Schellenberger, M. Seitlinger, M. Portier, M. Le Fur,
M. Neuder, M. Boucard et M. Forissier

ARTICLE 12

Supprimer les alinéas 44 à 51.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mesure où aucune solution immédiate n'est prévue pour remplacer le GNR de façon compétitive pour nos agriculteurs, cet amendement propose de stabiliser les taxes sur le Gazole Non-Routier destiné aux activités agricoles jusqu'à ce qu'une solution définitive se soit imposé, afin de maintenir la compétitivité du secteur agricole national, essentiel à notre balance commerciale.